



Assurance MRH suppression option juridique nouvelle échéance ?

Par **jeantoile**, le **10/03/2016** à **09:29**

bonjour,

notre police MRH date de plus de 3 ans , cependant il y a moins de 1 A en juillet 2015 j'ai demandé à notre compagnie de supprimer l'option juridique qui ne nous semblait pas judicieux.

notre cotisation a donc été revue a la baisse proportionnellement à cette option.

Le problème est qu'une nouvelle échéance nous a été piquée ne nous permettant plus aujourd'hui de résilier en l'option Hamon .

cependant nous avons pris l'initiative de valider les nouvelles conditions personnelles en mentionnant ,(avenant au contrat xxx le xx/xx/xxxx) avec signature.

Notre question : une telle modification d'un contrat MRH en supprimant juste une option , cela permet il a l'accompagne de modifier la date d'échéance du contrat , sans passer par l'avenant ?

Merci de vos réponses cordialement.